



Alice P. Albright
Directrice générale
Secrétariat du PME

BUREAUX
1850 K Street NW, Suite 625
Washington DC, 20006 États-Unis

ADRESSE POSTALE
1818 H Street NW, IS6-600
Washington DC, 20433 États-Unis

Washington D.C., le 9 juillet 2020

S.E. M. José Sele Yalaghuli
Ministre des Finances
Ministère des Finances

S.E. M. Willy Bakonga Wilima
Ministre de l'Enseignement primaire,
secondaire et technique
Ministère de l'Enseignement primaire,
secondaire et technique

Kinshasa
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Approbation du Financement accéléré de la riposte au COVID-19 visant à soutenir le secteur de l'éducation de la République Démocratique du Congo

Excellences,

Au nom du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), j'ai le plaisir de vous informer qu'en vertu des pouvoirs qui me sont délégués par le Conseil d'administration du PME, j'ai approuvé la requête de la République Démocratique du Congo pour un Financement accéléré de la riposte au COVID-19 d'un montant de **15 millions de dollars américains**. J'ai également approuvé une commission de **7 %** pour l'agent partenaire, l'UNICEF, d'un montant de **1,050 millions de dollars américains**.

La date de démarrage du financement est fixée au 9 juillet 2020 et sa date de clôture au **31 Décembre 2021**. L'intégralité de la décision d'approbation se trouve **en annexe** de la présente lettre.

Veuillez contacter la Responsable-pays du Secrétariat pour la République Démocratique du Congo, Mme Youmna Sfeir, pour toute question ou préoccupation.

Nous avons hâte de travailler en étroite collaboration avec vous dans le but d'atténuer l'impact de la pandémie du COVID-19 sur l'éducation des enfants de la République Démocratique du Congo.

Je vous prie d'agréer, Excellences, l'expression de ma haute considération.



Alice P. Albright
Directrice générale du Secrétariat
Partenariat mondial pour l'éducation



Ampliations :

Membres du Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE)

M. Valère Molomb Munsya, Secrétaire Permanent d'Appui et de Coordination du Secteur de l'Éducation (SPACE) ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique, Chargé de liaison auprès du PME

M. François Pujolas, Ambassadeur, Ambassade de France en République Démocratique du Congo, Chef de file des partenaires de l'éducation et Représentant de l'agence de coordination par intérim

Mme Christine Tiran-Matignon, Attachée de coopération, Ambassade de France

M. Edouard Beigbeder, Représentant résident, Représentant de l'agent partenaire, UNICEF

Mme Katya Marino, Représentante adjointe, UNICEF

Mme Ayite Joelle, Chef de l'Éducation, UNICEF

Mme Saadhna Panday, Spécialiste en éducation, Responsable des partenariats mondiaux pour l'éducation, UNICEF

Mme Reiko Okumura, Chargée des partenariats publics, UNICEF

Mme Poonam Buttan, Spécialiste des partenariats publics, UNICEF

Mme Tahina Razafindramary, Responsable régionale, Secrétariat du PME

Mme Youmna Sfeir, Responsable-pays pour la République Démocratique du Congo, Secrétariat du PME

ANNEXE – DECISION

En vertu des pouvoirs délégués par le Conseil d'administration du PME, la Directrice générale du Secrétariat du PME approuve la demande de financement accéléré de la riposte au COVID-19 de la République Démocratique du Congo d'un montant de 15 millions de dollars américains, ainsi que 1,050 millions de dollars américains supplémentaires de frais de commissions à l'UNICEF agissant comme agent partenaire. Le financement a une date de démarrage fixée au 9 juillet 2020 et une date de fin fixée au 31 décembre 2021.

La Directrice générale du Secrétariat du PME a salué le leadership et l'engagement du gouvernement de la République Démocratique du Congo dans la préparation d'un plan national de réponse et d'une proposition de financement qui atténueront l'impact du COVID-19 sur le secteur de l'éducation et appuieront la reprise du système éducatif après la crise.

Reconnaissant l'intention du Conseil d'administration du PME de procéder à la mise en œuvre du financement accéléré de la riposte au COVID-19 dans un délai qui reconnaît l'urgence de la situation, le Gouvernement et l'agent partenaire sont priés d'avancer immédiatement dans la mise en œuvre tout en abordant les points suivants et en faisant un rapport au Secrétariat à l'occasion de la remise du premier rapport d'avancement trimestriel :

Demande de compte-rendu

- a) Le Secrétariat note avec satisfaction la collaboration avec les organisations de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, qui garantira le succès de certaines activités dans des zones difficiles à atteindre ainsi que le renforcement des capacités des communautés concernées en termes de responsabilité et de durabilité des projets. Toutefois, étant donné le montant du budget alloué aux contrats avec les organisations de la société civile, le Secrétariat demande à l'agent partenaire d'inclure des informations détaillées à la fois sur le contenu de ces contrats, le niveau des vérifications fiduciaires effectuées, et sur le nombre de bénéficiaires atteints par leur intermédiaire dans les enquêtes trimestrielles et le rapport d'achèvement du programme.
- b) En ce qui concerne le cadre de résultats :
 - o Des bases de référence doivent être incluses pour les indicateurs proposés ;
 - o Tous les indicateurs de base, tirés du Guide pour le suivi et l'évaluation des financements COVID-19, doivent être indiqués à la fois comme le nombre total de bénéficiaires et le pourcentage de la population bénéficiaire concernée atteinte.

Le Secrétariat soulève également les points d'observation suivants, qui sont des recommandations plutôt que des exigences :

Observations

- a) Étant donné l'urgence de la crise, la mise en œuvre du financement doit commencer selon le calendrier prévu et l'agent partenaire doit soumettre une demande de transfert en espèces dans les

deux semaines suivant l'approbation afin de faciliter le déblocage à temps des fonds en appui à la mise en œuvre du programme.

- b) Le Secrétariat note positivement que la proposition se concentre sur les régions les plus vulnérables de la République Démocratique du Congo et comprend un programme d'alimentation scolaire ciblant les enfants les plus vulnérables. Toutefois, compte tenu de la réduction du montant de l'enveloppe à allouer à la République Démocratique du Congo, le Secrétariat note que la fourniture de radios aux enfants les plus vulnérables a été retirée du programme. Afin de continuer à assurer le soutien aux plus vulnérables dans un contexte où l'enseignement à distance est nécessaire et où l'insécurité alimentaire est exacerbée, le Secrétariat encourage le gouvernement et ses partenaires à mobiliser rapidement des fonds supplémentaires pour combler ces manques et apporter un soutien spécifique aux programmes d'alimentation scolaire et au matériel d'enseignement à distance.
- c) Le Secrétariat prend note de l'approche participative utilisée pour élaborer le plan d'intervention du secteur, et encourage en outre les autorités à le rendre disponible en ligne et au-delà des bailleurs de fonds et des partenaires techniques, une fois que son plan opérationnel sera finalisé.

Rapports

Veuillez noter que pendant la période de mise en œuvre, le Secrétariat du PME demandera à l'agent partenaire de remplir une enquête trimestrielle qui exigera les données de base relative à la mise en œuvre du programme. À la fin de la période de mise en œuvre, l'agent partenaire devra soumettre un rapport d'achèvement au Secrétariat du PME. Des informations détaillées sur les exigences en termes de fourniture de rapports sont disponibles dans les directives sur le financement accéléré de la riposte au COVID-19 sur le [site Web](#) du PME.

Reprogrammation

Le Gouvernement et l'agent partenaire peuvent reprogrammer ce financement, en consultation avec le GLPE et le Cluster Education, s'il est actif, pour un montant ne dépassant pas 25% de l'allocation sans l'approbation préalable du Secrétariat ; ils doivent cependant en informer le Secrétariat. Pour un montant de 25% ou plus, ainsi que pour toute prorogation de la date de clôture, l'approbation préalable du Secrétariat doit être demandée. Le processus d'approbation préalable applicable sera celui des révisions non mineures des financements ESPIG qui peuvent être trouvées ici :

<https://www.globalpartnership.org/content/policy-education-sector-program-implementation-grants>

Date d'approbation par la Directrice générale : le 9 juillet 2020